

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/01/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/01/2015

DELIBERATION N° CP 15-074

DU 29 JANVIER 2015

La politique sociale régionale pour les personnes en situation de handicap

PREMIERE AFFECTATION ET APPROBATION DES AVENANTS FIXANT LA PARTICIPATION REGIONALE MAXIMALE AUX FONDS DEPARTEMENTAUX DE COMPENSATION DU HANDICAP POUR L'ANNEE 2015

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** la délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** la délibération n° CP 13-805 du 20 novembre 2013 relative à l'approbation d'une convention-type relative aux modalités de la participation aux fonds départementaux de compensation du handicap (2014-2016) ;
- VU** la délibération n° CP 14-686 du 20 novembre 2014 relative à la politique sociale régionale pour les personnes en situation de handicap, sixième affectation pour 2014 ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH de Paris (2014-2016) ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH de Seine-et-Marne (2014-2016) ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH des Yvelines (2014-2016) ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH de l'Essonne (2014-2016) ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH des Hauts-de-Seine (2014-2016) ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH de Seine-Saint-Denis (2014-2016) ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH du Val-de-Marne (2014-2016) ;
- VU** la convention relative aux modalités de la participation régionale au fonds départemental de compensation du handicap signée avec la MDPH du Val d'Oise (2014-2016) ;
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;
- VU** le rapport CP 15-074 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap – Aide à l'autonomie – Investissement

Décide de participer au titre du dispositif « La politique sociale régionale », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **265 638 €**.

Les projets d'acquisition d'aides techniques et d'adaptation de logement, tels que détaillés en annexe 2, sont financés en application des conventions fixant les modalités de la participation régionale aux fonds départementaux de compensation du handicap conformes à la convention adoptée par délibération n° CP 13-805 du 20 novembre 2013.

Affecte une autorisation de programme de **265 638 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du budget 2015, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 et aux montants détaillés en annexes 2 et 3.

Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap – Aide à l'autonomie – Octroi d'une avance au profit de la MDPH du Val d'Oise

Décide d'octroyer une avance au profit de la MDPH du Val d'Oise, correspondant à 30% de la contribution régionale au fonds de compensation du handicap de ce département pour 2015, soit un montant maximum prévisionnel de **112 803 €** au titre du dispositif « La politique sociale régionale », conformément à l'article 4.2 de la convention signée par la Région avec cet organisme.

Affecte une autorisation de programme de **112 803 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap », action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du budget 2015, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 et aux montants détaillés en annexes 2 et 3.

Article 3 : Approbation des avenants fixant le montant maximal de la participation régionale aux fonds départementaux de compensation du handicap pour 2015

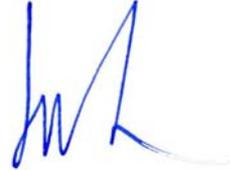
Approuve les avenants financiers fixant le montant maximal de la participation régionale aux fonds départementaux de compensation du handicap pour 2015, joints en annexe 3, et autorise le président du Conseil régional à les signer avec chacune des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) franciliennes.

Article 4 : Transfert de deux subventions d'investissement

Décide de transférer au bénéfice de la SA d'HLM LOGIRYS les subventions de 710 362 euros et de 75 000 euros votées initialement, par délibération n° CP 14-686 du 20 novembre 2014 (dossiers n° 14014494 et n° 14014502), en faveur de la SA d'HLM TROIS MOULINS HABITAT pour le projet de reconstruction du foyer d'accueil médicalisé et du foyer de vie Pierre Foucault à Meaux.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec la SA d'HLM LOGIRYS de conventions conformes à la convention-type adoptée par la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le président du Conseil régional à les signer.

**Le Président du Conseil régional
d'Île-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION

**TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS ET
PROJETS BENEFICIANT D'UN SOUTIEN REGIONAL
AU TITRE DE LA POLITIQUE REGIONALE POUR LES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-074	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000870 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	14018617 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH 94 en 2015		
Bénéficiaire :	R39198 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	VAL DE MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	25 439,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	370 392,00 €

Dossier :	14018630 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de PARIS en 2015		
Bénéficiaire :	P0001418 - MDPH 75 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS		
Localisation :	DEPARTEMENT DE PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	31 566,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	418 397,00 €

Dossier :	14018631 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la mdph de Seine-Marne en 2015		
Bénéficiaire :	P0000356 - MDPH 77 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE		
Localisation :	SEINE ET MARNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	31 753,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	290 166,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-074	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000870 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	14018632 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de Yvelines en 2015		
Bénéficiaire :	R39197 - MDPH 78 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES		
Localisation :	YVELINES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	62 019,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	337 226,00 €

Dossier :	14018633 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de l'Essonne en 2015		
Bénéficiaire :	P0024179 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	ESSONNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	64 652,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	272 366,00 €

Dossier :	14018676 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH des Hauts-de-Seine en 2015		
Bénéficiaire :	R39195 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	HAUTS DE SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	20 001,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	282 569,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-074	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142004 - Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap
Action :	14200403 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap

Dispositif :	00000870 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap
---------------------	--

Dossier :	14018677 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH de Seine-Saint-Denis en 2015		
Bénéficiaire :	R39194 - MDPH GIP MAISON DEP PERSONNES HANDICAPEES		
Localisation :	SEINE SAINT DENIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 208,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	452 873,00 €

Dossier :	14018679 - Aides techniques et adaptation de logements au handicap pour la MDPH du Val-d'Oise en 2015		
Bénéficiaire :	R39196 - MDPH 95 MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL-D'OISE		
Localisation :	VAL D'OISE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	112 803,00 €	Code nature :	204182

Par application du barème	Montant de la subvention maximum
	376 010,00 €

Total sur le dispositif 00000870 - Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap :	378 441,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142004 - 14200403 :	378 441,00 €
--	--------------

ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION

**TABLEAUX RECAPITULATIFS DES OPERATIONS
D'AIDES TECHNIQUES, APPAREILLAGES ET
ADAPTATIONS DE LOGEMENTS PRESENTES AU
TITRE DES FONDS DEPARTEMENTAUX DE
COMPENSATION DU HANDICAP**

Un montant de **378.441 €** d'autorisations de programme – dont 112 803 € au titre d'une avance – est affecté aux maisons départementales des personnes handicapées et détaillé dans les dossiers suivants :

- dossier MDPH **75** N° IRIS **14018630**
- dossier MDPH **77** N° IRIS **14018631**
- dossier MDPH **78** N° IRIS **14018632**
- dossier MDPH **91** N° IRIS **14018633**
- dossier MDPH **92** N° IRIS **14018676**
- dossier MDPH **93** N° IRIS **14018677**
- dossier MDPH **94** N° IRIS **14018617**
- dossier MDPH **95** N° IRIS **14018679**

L'aide régionale est ventilée comme suit :

1. Acquisition d'aides techniques et appareillages pour personnes en situation de handicap

- **24.044 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Paris (75) pour **34** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **11.902 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne (77) pour **19** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **20.180 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Yvelines (78) pour **45** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **29.316 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (91) pour **56** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **14.281 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (92) pour **25** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **10.676 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis (93) pour **18** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;
- **23.378 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val de Marne (94) pour **41** projets d'acquisition d'aides techniques et appareillages ;

2. Adaptation des logements au handicap

- **7.522 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Paris (75) pour l'adaptation de **3** logements ;
- **19.851€** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne (77) pour l'adaptation de **7** logements ;
- **41.839€** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Yvelines (78) pour l'adaptation de **16** logements, dont **5.600 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **16** dossiers d'adaptation de logements au handicap ;
- **35.336 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne (91) pour l'adaptation de **15** logements ;

- **5.720 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (92) pour l'adaptation de **2** logements, dont **700 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **2** dossiers ;
- **19.532 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées de Seine-Saint-Denis (93) pour l'adaptation de **6** logements ;
- **2.061 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (94) pour l'adaptation de **2** logements, dont **700 €** au titre de la rémunération, pour le suivi de **2** dossiers d'adaptation de logements au handicap.

3. Avance de 30% de la contribution régionale maximale pour 2015 au profit de la MDPH du Val d'Oise

- **112.803 €** au profit de la maison départementale des personnes handicapées du Val d'Oise (95) correspondant à une avance, à hauteur de 30% du montant maximal de la participation régionale aux fonds départemental de compensation du handicap de ce département, pour 2015, telle que précisée dans l'avenant financier joint en annexe 3.

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES								
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil électrique Storm 4 et accessoires FRE	14 200,00 €				7 537,95 €	3 487,95 €	- €	1 014,10 €	- €	2 130,00 €	15,00%			2 130,00 €	30,00 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Accessoires pour FRE et accès véhicule en fauteuil roulant	11 042,00 €				8 189,00 €	- €	- €	1 168,00 €	- €	1 655,00 €	14,99%			1 655,00 €	30,00 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Siège de bureau adapté REAL 9000	2 544,00 €				1 908,00 €	- €	- €	- €	- €	381,00 €	14,98%			381,00 €	255,00 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Surélévateur de WC, siège de bain pivotant, tapis de bain, coussin Coccyx, barre d'appui, poignée de maintien au fauteuil, poignée de maintien au lit	702,58 €				400,34 €	- €	- €	167,24 €	- €	105,00 €	14,94%			105,00 €	30,00 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil manuel inclinable, assistance électrique à la propulsion MOBITEC	8 877,00 €				- €	2 790,68 €	1 300,00 €	3 350,67 €	- €	1 331,00 €	14,99%			1 331,00 €	104,65 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 100,00 €				399,42 €	399,42 €	650,00 €	37,09 €	- €	465,00 €	15,00%			465,00 €	1 149,07 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Téléagrandisseur Vocaltex 2+32, zoomtexte 10 niveau 2, Pack Telorion Zoom téléphone vocalisé, clavier gros caractères zoomtext	6 500,00 €				3 118,75 €	- €	- €	1 634,55 €	- €	975,00 €	15,00%			975,00 €	771,70 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	OMNIPAGE ULTIMATE< Canon multifonctions.Videotoupe Transformer USB/VGA, logiciel SUPERNOVA Suite	5 348,00 €				3 051,00 €	- €	- €	1 258,07 €	- €	802,00 €	15,00%			802,00 €	236,93 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche, accu rechargeable pour lampe flash, émetteur acoustique sonnette de porte, lampe flash de table	3 825,50 €				1 240,23 €	239,66 €	150,00 €	1 403,51 €	- €	573,00 €	14,98%			573,00 €	219,10 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	1 980,00 €				399,42 €	399,42 €	- €	767,87 €	- €	297,00 €	15,00%			297,00 €	116,29 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche, logiciel de grossissement et synthèse vocale SUPERNOVA, téléagrandisseur vocal, clavier à caractères agrandis, Phonak Pack TV, ringflash AMPLICOM, Phonak téléphone DECT	10 319,00 €				3 120,00 €	239,66 €	1 830,00 €	3 312,46 €	- €	1 547,00 €	14,99%			1 547,00 €	269,88 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Logiciel de revue d'écran Jaws, téléagrandisseur Transformer USB/VGA	4 790,00 €				2 700,00 €	- €	- €	1 342,00 €	- €	718,00 €	14,99%			718,00 €	30,00 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil électrique assise adaptée dossier réglable par vérin pneumatique, accessoires FRE	21 370,11 €				6 947,95 €	3 938,01 €	- €	7 845,63 €	- €	2 400,00 €	11,23%			2 400,00 €	238,52 €
15/09/2014	Mme-Mr	AT/AL	Portes de douche portables	499,00 €				374,25 €	- €	- €	- €	- €	74,00 €	14,83%			74,00 €	50,75 €
15/09/2014					Aménagement de la salle de bains		9 194,90 €	5 347,45 €	- €	- €		2 300,00 €			1 547,00 €	16,82%	1 547,00 €	0,45 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES				Total participation Région	Part restante à la charge de la personne			
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques			Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche, télécommande Tek Connect, flash de porte	4 720,00 €			1 288,60 €	239,66 €	1 400,00 €	643,66 €	0,00 €	708,00 €	15,00%			708,00 €	440,08 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	4 383,00 €			958,60 €	239,66 €	2 796,08 €	- €	- €	388,00 €	8,85%			388,00 €	0,66 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	1 908,00 €			279,59 €	119,83 €	229,88 €	84,70 €	800,00 €	286,00 €	14,99%			286,00 €	108,00 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Synthèse vocale Kobaspeech, calculatrice parlante de bureau, Omnipage, Lecteur enregistreur Milestone, clavier gros caractères	710,50 €			532,88 €	- €	- €	- €	- €	106,00 €	14,92%			106,00 €	71,62 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil releveur	772,00 €			500,00 €	- €	- €	92,31 €	- €	115,00 €	14,90%			115,00 €	64,69 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 600,00 €			559,18 €	239,66 €	998,55 €	- €	- €	540,00 €	15,00%			540,00 €	1 262,61 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil verticalisateur propulsion électrique, verticalisation électrique, accessoires FRE, déplacement de boîtier de commande personnalisée de FRE	30 113,06 €			9 255,44 €	5 901,74 €	450,00 €	9 515,88 €	- €	2 400,00 €	7,97%			2 400,00 €	2 590,00 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	Logiciel d'agrandissement Zoomtext 10 niv 2, clavier agrandi XL Print, lot d'étiquettes gros caractères	741,90 €			604,18 €	- €	- €	- €	- €	111,00 €	14,96%			111,00 €	26,72 €	
30/09/2014	Mme-Mr	AT	4 émetteurs flash lumineux, émetteur bébé, émetteur sonnette de porte	849,00 €			636,75 €	- €	- €	- €	- €	127,00 €	14,96%			127,00 €	85,25 €	
15/10/2014	Mme-Mr	AL			Aménagement Salle de Bains	5 931,20 €	3 715,60 €	- €	- €	- €	553,00 €			1 662,00 €	28,02%		1 662,00 €	0,60 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS (FIN)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
15/10/2014	Mme-Mr	AL			Aménagement Salle de Bains	12 998,12 €	7 249,06 €	- €	- €	- €	1 436,00 €			4 313,00 €	33,18%		4 313,00 €	0,06 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 760,00 €			559,18 €	239,66 €	- €	1 265,26 €	- €	564,00 €	15,00%				564,00 €	1 131,90 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 790,00 €			798,84 €	399,42 €	- €	452,35 €	1 500,00 €	568,00 €	14,99%				568,00 €	71,39 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Logiciel Zoomtext 10 niv 2, monoculaire, Logiciel Omnipage OCR	1 287,90 €			669,93 €	- €	- €	394,97 €	- €	193,00 €	14,99%				193,00 €	30,00 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Tabouret de douche, barre de relèvement, barre d'appui pour lit	318,28 €			228,85 €	- €	- €	- €	- €	47,00 €	14,77%				47,00 €	42,43 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche	1 720,00 €			399,42 €	199,71 €	119,83 €	622,29 €	- €	258,00 €	15,00%				258,00 €	120,76 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil manuel ACTION 4 et kit dual, dispositif de propulsion par moteur électrique Minotor	5 854,88 €			- €	2 790,68 €	1 202,85 €	- €	- €	878,00 €	15,00%				878,00 €	983,35 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Installation siège Tummy	6 730,00 €			5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	1 009,00 €	14,99%				1 009,00 €	721,00 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 900,00 €			399,42 €	399,42 €	599,16 €	- €	1 600,00 €	585,00 €	15,00%				585,00 €	317,00 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil de douche, pinces de préhension manuelles	1 110,90 €			510,00 €	- €	- €	254,74 €	- €	166,00 €	14,94%				166,00 €	180,16 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel, appuie-tête FRM, accessoires FRM, siège de série modulable et évolutif, logiciel dyslexie	4 025,97 €			877,74 €	1 460,87 €	- €	976,96 €	- €	603,00 €	14,98%				603,00 €	107,40 €
15/10/2014	Mme-Mr	AT	Scalamobil et accessoires pour fauteuil roulant manuel	6 264,00 €			3 975,75 €	- €	- €	1 237,14 €	- €	939,00 €	14,99%				939,00 €	112,11 €
TOTALS				181 656,58 €		28 124,22 €				38 841,45 €		24 044,00 €		7 522,00 €			31 566,00 €	12 000,12 €

Total Participation régionale aides techniques: 24 044,00 €

Total participation régionales aides au logement: 7 522,00 €

Total FDC 38 841,45 €

Total Autres Contributeurs 139 373,35 €

Total 209 780,80 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES							AIDES EXTRA-LEGALES							
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participatio n sécurité sociale	Participatio n Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	FDC MSA	Autres financeurs	Participatio n régionale Aides techniques	Taux de participatio n régionale aides techniques	Participatio n régionale Aide logement	Taux de participatio n régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptatio n de logements (350€)	Total participatio n Région	Part restante à la charge de la personne
27/08/2014	Mme-Mr	AL			Aménagement de la salle de bain. Douche à siphon de sol, pompe de relevage. Siège de douche, élargissement de la porte de la salle de bain WC à hauteur adapté, lavabo sur équerre Moderne BTP - Facture n° 01072014 du 20/07/2014	11 682,22 €	5 824,32 €	0,00 €	0,00 €	402,33 €	30,14 €	31,36 €	8,63 €	100,00 €	0,00 €		4 500,00 €	38,52%		4 500,00 €	785,44 €
11/06/2014	Mme-Mr	AT	Un appareil auditif ACOLVOX - Devis n° 200320141 du 20/03/2014	1 500,00 €		- €	479,30 €	119,83 €	79,88 €	499,17 €	37,39 €	38,91 €	10,71 €	0,00 €	225,00 €	15,00%	0,00 €			225,00 €	9,81 €
30/07/2014	Mme-Mr	AT	Surcoût boîte de vitesse automatique Techstar Meaux Adaptation du véhicule : tirer pousser, télécommande et boule au volant New Tech Car - Facture n° 5320 du 19/07/2013	5 770,15 €		- €	4 702,61 €	0,00 €	0,00 €	145,22 €	10,88 €	11,32 €	3,12 €	0,00 €	865,00 €	14,99%	0,00 €			865,00 €	32,00 €
07/08/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Audilets - Facture n° 77FON-13063402 du 19/06/2013	3 933,00 €		- €	559,19 €	239,65 €	1 757,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	177,00 €	4,50%	0,00 €			177,00 €	1 199,71 €
12/03/2014	Mme-Mr	AT	Aménagement d'un véhicule d'occasion Type Partner Loisirs (acheté en novembre 2012) Equipement neuf pour le transport PMR Rampe d'accès manuelle et fixations Q-Straint HAPTE - Devis du 25/09/2013	6 780,00 €		- €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	207,98 €	15,58 €	16,21 €	4,46 €	0,00 €	1 017,00 €	15,00%	0,00 €			1 017,00 €	518,77 €
08/09/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Centre de Correction Auditive Fabien Bouger - Facture n° 101034 du 18/04/2014	3 400,00 €		- €	559,19 €	239,65 €	589,37 €	878,02 €	65,77 €	68,44 €	18,84 €	0,00 €	450,00 €	13,24%	0,00 €			450,00 €	530,72 €
04/09/2014	Mme-Mr	AL		- €	Dépose des éléments de cuisine existant, repose d'un meuble existant sur un autre emplacement DIP Entreprise - Facture n° 14/009 du 28/03/2014 Aménagement de la cuisine AMR Concept - Facture n° 2014-009 du 12/02/2014 Aménagement de la salle de bain AMR - Facture n° 2014-038 du 24/07/2014	21 145,62 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 381,81 €	328,24 €	341,57 €	94,01 €	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	21,28%		4 500,00 €	1 500,00 €
25/09/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Chelles Surdité - Facture n° 77CHE-14013589 du 31/01/2014	3 720,00 €		- €	758,89 €	399,42 €	876,12 €	245,08 €	18,36 €	19,10 €	5,26 €	0,00 €	450,00 €	12,10%	0,00 €			450,00 €	947,77 €
17/09/2014	Mme-Mr	AL		- €	Aménagement de la salle de bain : Douche extra plat 90°90 Siège de douche Barre d'appui Lave main Entreprise Alain Martens - Facture n° 1405155 du 22/05/2014	5 687,08 €	3 522,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €		1 851,00 €	32,55%		1 851,00 €	113,46 €
07/03/2014	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant avec ses accessoires Per4Max Medical - Devis n° 10230 du 08/11/2013	5 342,52 €		- €	0,00 €	558,99 €	558,99 €	1 908,62 €	142,97 €	148,78 €	40,95 €	0,00 €	801,00 €	14,99%	0,00 €			801,00 €	1 182,21 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES							AIDES EXTRA-LEGALES							
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participatio n sécurité sociale	Participatio n Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	FDC MSA	Autres financeurs	Participatio n régionale Aides techniques	Taux de participatio n régionale aides techniques	Participatio n régionale Aide logement	Taux de participatio n régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptatio n de logements (350€)	Total participatio n Région	Part restante à la charge de la personne
22/09/2014	Mme-Mr	AL	- €	14 054,09 €	Chambre : Dépose des blocs portes existant et mise en décharge, agrandissement du passage et fourniture et pose de blocs portes, déplacements des prises et des interrupteurs, réfection du sol SDB : Agrandissement en prenant le dressing qui sépare la chambre de la salle de bain, dépose et mise en décharge de la cloison des sanitaires existants, remplacement de la baignoire par une douche à siphon de sol avec pichement pour création de pente dans l'espace douche Fourniture et pose d'un robinet thermostatique, d'un pare douche mi hauteur, d'une barre de maintien, d'un lavabo ergonomique avec siphon souple déporté et calorifugé, d'un robinet, W.C, faïence dans l'espace douche et au dessus du lavabo, réfection du sol, travaux d'électricité, de peinture, de plomberie OPBIS - Facture n°140085 du 14/04/2014	7 785,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	4 486,00 €	31,92%			4 486,00 €	82,99 €	
18/09/2014	Mme-Mr	AT	1 434,00 €	- €	Appareil auditif Entendre - Facture n° 2013080003 du 01/08/2013	479,30 €	199,71 €	209,70 €	254,35 €	19,05 €	19,83 €	5,46 €	0,00 €	215,00 €	14,99%	0,00 €			215,00 €	31,61 €	
21/10/2014	Mme-Mr	AL	- €	5 390,55 €	Aménagement de la salle de bain: Dépose meuble sdb, dépose de la baignoire, dépose du carrelage au sol, Dépose de carrelage mural, dépose du sèche serviette Mise en décharge Fourniture et pose de carrelage mural Reprise plomberie Fourniture et pose d'un bac à douche extra plat, d'un mitigeur, de paroi de douche, de barre de relèvement, d'une banquettes PMR dans la douche Concept Design - Facture n° 2014-086 du 01/04/2014	3 318,27 €	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	650,00 €	12,06%			650,00 €	622,28 €	
08/09/2014	Mme-Mr	AT	4 698,00 €	- €	Deux audioprothèses Pack TV Link S Phonak Entendre - Devis n° 2013050008 du 17/05/2013	1 058,60 €	239,65 €	1 685,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	290,00 €	6,17%	0,00 €			290,00 €	1 424,11 €	
30/07/2014	Mme-Mr	AT	12 948,00 €	- €	Fauteuil roulant électrique avec ses accessoires Bours And Co - Devis n° 17243 du 04/02/2014	6 471,51 €	3 938,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	730,00 €	1 773,00 €	13,69%	0,00 €			1 773,00 €	35,48 €	
08/07/2014	Mme-Mr	AT/AL	4 883,85 €	2 129,60 €	Siège de bain élévateur Paramat 77 - Facture n° 7777019 du 27/03/2014 Single U de bain Autonomix Charbonnier - Devis n° DE9106383 du 22/05/2014 Soulève personne mini lift Autonomix Charbonnier - Devis n° DE9106383 du 22/05/2014	2 304,22 €	24,15 €	0,00 €	2 521,88 €	188,91 €	196,58 €	54,11 €	0,00 €	732,00 €	14,99%	343,00 €	16,11%			1 075,00 €	648,60 €
21/10/2014	Mme-Mr	AT	2 820,00 €	- €	Deux appareils auditifs Audition Mutualiste UTMIF - Facture n° F143002430 du 10/10/2014	559,18 €	239,66 €	279,60 €	1 102,25 €	82,57 €	85,92 €	23,85 €	0,00 €	423,00 €	15,00%	0,00 €			423,00 €	24,18 €	

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-ET-MARNE (FIN)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES							AIDES EXTRA-LEGALES							
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	FDC MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
21/10/2014	Mme-Mr	AT	Fourniture et pose d'un soulève personne Carlift LENOIR - Facture n° 20140522 du 27/05/2014	3 692,50 €	- €	3 144,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,00 €	8,40%				310,00 €	238,12 €	
12/11/2014	Mme-Mr	AL		- €	Installation d'un monte escalier Thyssenkrupp - Facture n° VFE012793 du 31/10/2014	11 300,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			3 521,00 €	31,16%		3 521,00 €	1 379,00 €
23/10/2014	Mme-Mr	AT	Un appareil auditif Clairson - Devis n° 843215M du 04/11/2013	1 738,00 €	- €	479,30 €	119,83 €	179,74 €	316,44 €	23,70 €	24,67 €	6,79 €	0,00 €	225,00 €	12,95%				225,00 €	362,53 €	
05/11/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Audika - Facture n° F/C4427/11516 du 05/08/2013	1 980,00 €	- €	558,18 €	239,65 €	559,19 €	242,73 €	18,18 €	18,92 €	5,21 €	0,00 €	297,00 €	15,00%				297,00 €	40,94 €	
04/11/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Audietis - Facture n° 77FON-14074315 du 10/07/2014	3 400,00 €	- €	559,19 €	239,66 €	159,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	212,00 €	6,24%				212,00 €	629,39 €	
09/09/2014	Mme-Mr	AT	Chariot de douche sans freinage centralisé Médi-Services - Devis n° 80004251 du 25/06/2014 Fauteuil roulant électrique et ses accessoires DJS Medical - Facture n° 47263 du 25/06/2014 Contacteur languette, bras flexible complet Suppléance - Devis n° 2014/07/5626 du 05/07/2014	16 919,25 €	- €	8 303,01 €	4 652,27 €	1 500,00 €	18,00 €	1,35 €	1,40 €	0,39 €	0,00 €	2 400,00 €	14,19%				2 400,00 €	42,84 €	
24/10/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs Amplifon - Facture n° F26309461 du 18/09/2014	4 000,00 €	- €	559,19 €	239,66 €	259,60 €	738,06 €	55,29 €	57,53 €	15,83 €	0,00 €	450,00 €	11,25%				450,00 €	1 624,84 €	
14/11/2014	Mme-Mr	AT	Logiciels agrandisseur vocal Omnipage Etex - Facture n° BDC130090 du 18/02/2013 Loupe électronique Téléagrandisseur Etex - Facture n° BDC130091 du 18/02/2013	5 748,40 €	- €	3 203,40 €	0,00 €	928,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	928,00 €	590,00 €	10,26%				590,00 €	99,00 €	
Total				94 707,67 €		71 389,16 €				1 038,39 €				11 902,00 €			19 851,00 €		31 753,00 €	14 105,79 €	

Total Participation régionale aides techniques:	11 902,00 €
Total participation régionales aides au logement:	19 851,00 €
Total Conseil Général	1 038,39 €
Total Autres Contributeurs	133 305,44 €
Total	166 096,83 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
14 10 14	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 480,00 €			958,60 €	239,66 €	328,76 €		0,84 €			386,00 €	11,09%				386,00 €	1 566,14 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 120,00 €			559,18 €	239,66 €	2 156,87 €		0,29 €			114,00 €	3,65%				114,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 ouvre bocal électrique, 1 plan de préparation culinaire	136,32 €			42,62 €				23,70 €			20,00 €	14,67%				20,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	équipement FRE, 1 wc japonais, articles culinaires	1 598,40 €			1 335,03 €				0,25 €			132,00 €	8,26%				132,00 €	131,12 €
	Mme-Mr	AT	1 émetteur acoustique, 2 lampes flash, réveil coussin	602,00 €			451,50 €				10,50 €			90,00 €	14,95%				90,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, logiciel de revue d'écran et reconnaissance...	12 885,00 €			3 456,68 €	239,66 €			0,38 €		6 600,00 €	1 022,00 €	7,93%				1 022,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 380,00 €			559,18 €	239,66 €	400,00 €		1 423,00 €			507,00 €	15,00%				507,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil roulant manuel + accessoires	3 095,00 €			975,24 €	558,99 €			976,40 €			464,00 €	14,99%				464,00 €	120,37 €
	Mme-Mr	AT	1 fauteuil douche	566,50 €			0,00 €	102,62 €			329,88 €			84,00 €	14,83%				84,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	dépose équipements, transfert et adaptation véhicule	7 891,40 €			5 000,00 €				1 267,00 €			1 183,00 €	14,99%				1 183,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 émetteur acoustique, 2 lampes flash, 1 bouton sonnette	738,00 €			553,50 €				74,50 €			110,00 €	14,91%				110,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 téléagrandisseur, vidéo-loupe, synthèse vocale,...	6 119,00 €			3 960,00 €				1 930,00 €			917,00 €	14,99%				917,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	Transformation pour transport fauteuil roulant	10 593,78 €			3 652,00 €				0,86 €			1 229,00 €	11,60%				1 229,00 €	1 270,14 €
	Mme-Mr	AT	1 logiciel jaws, mise à jour logiciel, casque micro,...	4 235,00 €			1 961,25 €				1 295,00 €			635,00 €	14,99%				635,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 chaise haute de cuisine, 1 tabouret de douche,...	273,80 €			174,80 €				0,00 €			41,00 €	14,97%				41,00 €	108,00 €
	Mme-Mr	AT	Accessoires fauteuil roulant	1 216,00 €			603,65 €				0,36 €			46,00 €	3,78%				46,00 €	566,14 €
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain, accessibilité ext. et int.	28 316,39 €	10 000,00 €				0,06 €					207,00 €	0,73%	350,00 €	557,00 €	4 792,94 €
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain avec wc, motorisation 3 volets	10 821,80 €	6 160,90 €				0,30 €					1 058,00 €	9,78%	350,00 €	1 408,00 €	3 602,60 €
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain	6 626,42 €	4 063,21 €				0,89 €					2 266,00 €	34,20%	350,00 €	2 616,00 €	296,32 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer	
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet															
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain,motorisation 3 volets.....	8 977,85 €	5 238,93 €				0,92 €		2 000,00 €			1 688,00 €	18,80%	350,00 €	2 038,00 €	50,00 €	
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain, installation monte-escalier	14 908,47 €	8 204,24 €				0,69 €					3 884,00 €	26,05%	350,00 €	4 234,00 €	1 115,31 €	
	Mme-Mr	AL			sécurisation logement	14 164,80 €	7 832,40 €				0,21 €					3 825,00 €	27,00%	350,00 €	4 175,00 €	1 174,79 €	
	Mme-Mr	AL			création d'un chemin d'accès, 3 mains courantes	5 098,50 €	3 299,25 €				0,44 €					943,00 €	18,50%	350,00 €	1 293,00 €	855,81 €	
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain	7 712,00 €	4 606,00 €				0,00 €					3 056,00 €	39,63%	350,00 €	3 406,00 €	50,00 €	
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain et wc,travaux accessibilité int.	14 685,99 €	8 093,00 €				0,80 €					729,00 €	4,96%	350,00 €	1 079,00 €	4 270,20 €	
	Mme-Mr	AL			adaptation salle de bain et wc	12 970,61 €	5 971,51 €				0,63 €					1 560,00 €	12,03%	350,00 €	1 910,00 €	3 439,37 €	
	Mme-Mr	AL			Création espace chambre/salle de douche RDC	14 180,54 €	7 090,27 €				0,43 €					3 941,00 €	27,79%	350,00 €	4 291,00 €	1 058,57 €	
Sous-Total						59 930,20 €					7 338,33 €				7 038,00 €		23 157,00 €		3 850,00 €	34 045,00 €	

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
25/11/14	Mme-Mr	AT	2 appareils auditifs, cadre de toilette	3 024,00 €			609,18 €	239,65 €	798,83 €		873,34 €			453,00 €	14,98%				453,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 690,00 €			559,18 €	239,66 €	403,68 €		1 034,48 €			403,00 €	14,98%				403,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, 1 réveil vibrant	4 014,00 €			584,68 €	239,65 €			1 328,00 €			602,00 €	15,00%				602,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 plage braille, 1 machine braille, 1 montre braille	4 787,00 €			3 405,25 €				613,75 €			718,00 €	15,00%				718,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 imprimante braille, 1 machine à évier, 1 montre braille...	5 183,00 €			3 302,25 €				1 053,75 €			777,00 €	14,99%				777,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel	2 590,00 €			0,00 €	558,99 €	279,50 €		1 313,51 €			388,00 €	14,98%				388,00 €	50,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, 1 dispositif d'écoute TV	4 340,00 €			709,18 €	239,66 €	439,66 €		650,50 €		1 600,00 €	651,00 €	15,00%				651,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 système commandes au volant	2 492,05 €			2 244,04 €				0,01 €			198,00 €	7,95%				198,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 236,40 €			399,42 €	399,42 €	1 000,58 €		901,98 €			485,00 €	14,99%				485,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	adaptation mobilité réduite véhicule	7 330,00 €			5 000,00 €				354,41 €			1 099,00 €	14,99%				1 099,00 €	876,59 €
	Mme-Mr	AT	1 planche de bain, roue fauteuil roulant avec adaptateur	686,00 €			523,75 €				10,25 €			102,00 €	14,87%				102,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	4 280,00 €			559,18 €	239,66 €	1 360,34 €		0,41 €		1 600,00 €	430,00 €	10,05%				430,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 contrôle d'environnement avec cable,serveur domotique,...	5 572,51 €			3 919,18 €				699,96 €			835,00 €	14,98%				835,00 €	118,37 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, 1 télécommande Tek,...	4 844,00 €			796,17 €	399,42 €			1 204,00 €			726,00 €	14,99%				726,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	aménagement d'un hayon sous plancher	11 857,00 €			5 000,00 €				356,18 €			1 778,00 €	15,00%				1 778,00 €	365,82 €
	Mme-Mr	AT	1 réveil parlant 1 montre parlante, 1 thermomètre parlant,...	743,73 €			557,79 €				24,94 €			111,00 €	14,92%				111,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, 1 émetteur radio de sonnette,...	866,00 €			585,75 €				146,25 €			84,00 €	9,70%				84,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 kit grandes roues pour chaise de douche, 1 chaise de douche	554,00 €			146,25 €	102,62 €			172,13 €			83,00 €	14,98%				83,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	siège de série modulable pour fauteuil roulant	1 083,00 €			0,00 €	838,47 €			32,53 €			162,00 €	14,96%				162,00 €	50,00 €
	Mme-Mr	AT	1 chargeur de piles pour audioprothèses, 1 télécommande	519,00 €			283,88 €				108,12 €			77,00 €	14,84%				77,00 €	50,00 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (SUITE)

Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer	
		Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet															
Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, 1 téléphone fixe amplificateur	3 308,00 €			1 058,60 €	239,66 €	409,76 €		800,43 €			496,00 €	14,99%				496,00 €	303,55 €	
Mme-Mr	AT	sangle lève-malade, protections barrières lit	227,80 €			98,40 €	24,15 €			21,25 €			34,00 €	14,93%				34,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 780,00 €			958,60 €	239,66 €	1 019,52 €		95,22 €			417,00 €	15,00%				417,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	2 audioprothèses, 3 barres d'appui, 1 planche de bain, 1 réhausse wc, 1 jeu couverts	2 503,20 €			674,29 €	239,66 €	625,80 €		538,45 €			375,00 €	14,98%				375,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	2 900,00 €			559,18 €	239,66 €	1 159,76 €		456,40 €			435,00 €	15,00%				435,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 780,00 €			559,18 €	239,66 €	460,00 €		304,16 €		1 600,00 €	567,00 €	15,00%				567,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	1 loupe électronique, logiciel grossissement écran	1 740,00 €			1 280,00 €				149,00 €			261,00 €	15,00%				261,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	2 audioprothèses	3 740,00 €			559,18 €	239,66 €	1 000,00 €		0,16 €		1 600,00 €	291,00 €	7,78%				291,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AT	1 fauteuil releveur, ouvre bocal et bouteille, barre d'appui coudeée et à ventouses...	1 084,60 €			576,07 €				296,53 €			162,00 €	14,94%				162,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AL			siège monte-escalier, 1 main courante, 1 barre d'appui	9 557,02 €	5 528,51 €				0,45 €					1 857,00 €	19,43%	350,00 €	2 207,00 €	2 171,06 €	
Mme-Mr	AL			création d'une douche et modification wc	8 620,07 €	5 060,04 €				0,03 €		2 277,00 €			1 233,00 €	14,30%	350,00 €	1 583,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AL			adaptation de la salle de bain + wc, réfection escalier	18 232,32 €	9 866,16 €				0,76 €					3 247,00 €	17,81%	350,00 €	3 597,00 €	1 752,24 €	
Mme-Mr	AL			création salle de bain au rdc, adaptation wc et travaux pour accessibilité intérieure	16 838,73 €	9 169,37 €				450,00 €					4 500,00 €	26,72%	350,00 €	4 850,00 €	50,00 €	
Mme-Mr	AL			adaptation de la salle de bain avec fournitures, barres d'appui, main courante escalier	8 405,10 €	4 952,55 €				0,65 €					2 245,00 €	26,71%	350,00 €	2 595,00 €	1 206,90 €	
			92 755,29 €		61 653,24 €					13 991,99 €				13 200,00 €			13 082,00 €	1 750,00 €	28 032,00 €	
			152 685,49 €		200 116,61 €					21 330,32 €				20 180,00 €			36 239,00 €	5 600,00 €	62 019,00 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	20 180,00 €	
Total participation régionales aides au logement:	36 239,00 €	
Total forfait pour les dossiers adaptation logement:	5 600,00 €	soit 350 € x 16 dossiers
Total Conseil Général	21 330,32 €	
Total Autres Contributeurs	269 452,78 €	
Total	352 802,10 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
01/10/2014	Mme-Mr	AT	Prothèse auditives droite & gauche	3 800,00 €			958,62 €	239,66 €	1 198,26 €	458,40 €	0,00 €	570,00 €	15,00%				570,00 €	375,06 €
	Mme-Mr	AT	Réveil vibrant, Bouton d'appel avec 2 lampes flash et convertisseur Lisa, ordinateur portable (forfait PC 550,00 €)	1 231,00 €			1 072,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	158,00 €	12,84%				158,00 €	0,75 €
	Mme-Mr	AT/AL	Fauteuil roulant manuel actif, Fauteuil roulant manuel sportif, Fauteuil roulant électrique	12 031,01 €			4 047,02 €	5 930,81 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	1 653,00 €	13,74%				1 653,00 €	0,18 €
			Douche extra plate et rampe accès, pare douche, lavabo ergonomique, 2 barres d'appui au niveau douche, 2 barres d'appui au niveau WC, siège de douche	10 983,32 €	6 241,66 €	0,00 €	0,00 €	4 267,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	444,00 €	4%				444,00 €	30,66 €
	Mme-Mr	AT	barre ventouse, barre de redressement universelle, tapis de bain, siège de bain pivotant, barre d'appui, rehausse WC	324,90 €			283,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41,00 €	12,62%				41,00 €	0,40 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives et coques	4 170,00 €			504,42 €	239,66 €	606,20 €	2 164,72 €	0,00 €	625,00 €	14,99%				625,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	vidéo agrandisseur portable, logiciel avec synthèse vocale, logiciel d'élocution, ordinateur portable, "sur-lunettes" avec filtre médical polarisé	3 454,99 €			2 875,71 €	0,00 €	0,00 €	31,28 €	0,00 €	518,00 €	14,99%				518,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	chaise de douche « océan »	1 544,99 €			0,00 €	102,62 €	0,00 €	1 150,80 €	0,00 €	231,00 €	14,95%				231,00 €	60,57 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du Véhicule = aménagement du VP pour transport FR (toit surélevé)	7 123,00 €			5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	474,75 €	0,00 €	1 068,00 €	14,99%				1 068,00 €	580,25 €
	Mme-Mr	AT	Chaise douche mobile, Couteau pour couper les aliments, Embouts et manche ergonomique pour manger, Ceinture 4 points et Harnais de poitrine, Tablette escamotable pour fauteuil roulant électrique, Fauteuil roulant manuel pliant, Fauteuil roulant électrique	10 908,86 €			2 628,46 €	4 676,46 €	0,00 €	885,56 €	0,00 €	1 636,00 €	15,00%				1 636,00 €	1 082,38 €
	Mme-Mr	AL					1 182,84 €	591,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		591,00 €	50%		591,00 €	0,42 €
	Mme-Mr	AT/AL	Fauteuil releveur	758,00 €			500,00 €	0,00 €	0,00 €	108,75 €	0,00 €	113,00 €	14,91%				113,00 €	36,25 €
			Douche à l'italienne, WC surélevés, lavabo et miroir adapté	9 525,49 €	5 512,75 €	0,00 €	0,00 €	3 009,00 €	0,00 €	0,00 €	1 003,00 €	11%					1 003,00 €	0,74 €
	Mme-Mr	AT	FR & accessoires	3 753,56 €			902,25 €	627,99 €	0,00 €	913,18 €	0,00 €	563,00 €	15,00%				563,00 €	747,14 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
	Mme-Mr	AT	2 émetteurs sonnette de porte, 2 émetteurs cris bébé, 3 lampes flash, réveil & coussin vibrant	1 286,00 €			928,50 €	0,00 €	0,00 €	135,50 €	0,00 €	192,00 €	14,93%				192,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT/AL	Siège de douche mural - Barre d'appui métal 45 cm - Barre d'appui ventouse 55 cm - Barre d'appui ventouse 29 cm - Chaise haute de cuisine - Rampes intérieures - Déambulateur avec siège	664,74 €			518,20 €	53,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92,00 €	13,84%				92,00 €	0,73 €
				Douche à l'italienne - Dalle en béton - Monte escalier		14 516,02 €		8 008,01 €	0,00 €	0,00 €	4 230,00 €	0,00 €	0,00 €		1 576,00 €	11%		1 576,00 €
	Mme-Mr	AT	ouvre boîte, ouvre bouteille & ouvre bocal automatiques, pince long manche, prolongateur de poignée de porte	141,70 €			87,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21,00 €	14,82%				21,00 €	33,41 €
	Mme-Mr	AT	Tablette pour aider à la communication par pictogrammes	239,90 €			179,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35,00 €	14,59%				35,00 €	25,18 €
	Mme-Mr	AT	planche de bain, tapis antidérapant, barre d'appui WC, poignée de sortie baignoire + marche	203,69 €			191,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12,00 €	5,89%				12,00 €	0,64 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 860,00 €			968,40 €	239,65 €	159,76 €	1 817,53 €	0,00 €	579,00 €	15,00%				579,00 €	95,66 €
	Mme-Mr	AT	prothèse auditive G.	1 200,00 €			479,31 €	119,83 €	200,00 €	190,86 €	0,00 €	180,00 €	15,00%				180,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Canne blanche, embout canne	64,36 €			16,75 €	6,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9,00 €	13,98%				9,00 €	31,75 €
	Mme-Mr	AT	AV = Acquisition d'un véhicule à boîte automatique ayant impliqué un surcoût. Pédale d'accélérateur au pied gauche	3 223,58 €			2 792,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	430,00 €	13,34%				430,00 €	0,89 €
	Mme-Mr	AL			Création d'une chambre et d'une salle de douche adaptés - Installation d'une chaise monte escalier	6 736,14 €	4 118,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		2 618,00 €	39%		2 618,00 €	0,07 €
	Mme-Mr	AT	Motorisation du fauteuil roulant manuel et poignée de poussée sur dossier	3 960,00 €			2 274,78 €	0,00 €	0,00 €	600,17 €	0,00 €	594,00 €	15,00%				594,00 €	491,05 €
	Mme-Mr	AT	AV = Surcoût boîte automatique/boîte manuelle, adaptation du véhicule	2 795,00 €			2 471,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	323,00 €	11,56%				323,00 €	0,75 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil électrique avec verticalisation électrique, Harnais 4 points	20 380,00 €			5 299,98 €	5 187,44 €	2 593,74 €	4 653,90 €	0,00 €	2 400,00 €	11,78%				2 400,00 €	244,94 €
	Mme-Mr	AT	Rehausseurs de fauteuil, 4 sur éleveurs, Rehausse WC avec accoudeur, Siège de bains	307,90 €			210,00 €	0,00 €	0,00 €	21,90 €	0,00 €	46,00 €	14,94%				46,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	prothèses auditives G&D	3 980,00 €			958,62 €	239,66 €	718,98 €	0,00 €	1 600,00 €	462,00 €	11,61%				462,00 €	0,74 €
	Mme-Mr	AT/AL	chariot de douche	3 303,42 €			1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	495,00 €	14,98%				495,00 €	1 308,42 €
			Agrandissement pour une chambre et une salle de bain	38 906,60 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	4 500,00 €	12%		4 500,00 €	24 406,60 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche - Télécommande TEK 2	4 515,00 €			1 142,30 €	239,65 €	2 223,47 €	202,58 €	0,00 €	677,00 €	14,99%				677,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT/AL	verticalisateur WC, lève jambe électrique, chaise verticalisateur à hauteur variable	11 300,85 €			8 475,63 €	0,00 €	0,00 €	1 017,20 €	0,00 €	1 695,00 €	15,00%				1 695,00 €	113,02 €
			rampe d'accès extérieure, main courante + pose	6 543,85 €	4 021,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 521,00 €	39%			2 521,00 €	0,92 €
	Mme-Mr	AT	Rampe portable ultra légère	525,35 €			300,00 €	0,00 €	0,00 €	117,35 €	0,00 €	78,00 €	14,85%				78,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	AV = Aménagement du véhicule pour permettre l'installation de l'enfant dans son fauteuil	4 893,00 €			4 044,75 €	0,00 €	0,00 €	74,91 €	0,00 €	733,00 €	14,98%				733,00 €	40,34 €
	Mme-Mr	AT	Vidéo agrandisseur	3 690,00 €			2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	862,75 €	0,00 €	553,00 €	14,99%				553,00 €	284,25 €
	Mme-Mr	AT	FR électrique & accessoires	13 828,91 €			6 029,26 €	3 938,01 €	1 969,01 €	0,00 €	0,00 €	1 892,00 €	13,68%				1 892,00 €	0,63 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive	2 035,00 €			279,59 €	119,83 €	460,69 €	39,89 €	800,00 €	305,00 €	14,99%				305,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite & gauche	2 900,00 €			559,18 €	239,66 €	619,40 €	680,39 €	0,00 €	435,00 €	15,00%				435,00 €	366,37 €
Sous TOTAL				138 398,71 €			88 394,26 €			28 098,37 €		19 414,00 €		13 253,00 €			32 667,00 €	31 303,17 €

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
05/11/2014	Mme-Mr	AT	prothèses auditives G&D	3 120,00 €			559,20 €	239,66 €	400,00 €	1 380,48 €	0,00 €	468,00 €	15,00%				468,00 €	72,66 €
	Mme-Mr	AT	prothèses auditives G&D, Set 840 TV, Téléphone DECT	4 205,00 €			1 264,80 €	239,66 €	619,10 €	1 421,44 €	0,00 €	630,00 €	14,98%				630,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT/AL	chaise de douche, barre d'appui, rampes télescopiques	1 054,90 €			378,91 €	0,00 €	0,00 €	388,49 €	0,00 €	158,00 €	14,98%				158,00 €	129,50 €
			aménagement SDB	1 872,92 €	1 686,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	186,00 €	10%			186,00 €	0,46 €
	Mme-Mr	AT/AL	Élévateur de bain - Disque de transfert pour élévateur de bain - Fauteuil roulant kushall compact	3 468,29 €			759,05 €	558,99 €	1 397,48 €	151,30 €	0,00 €	520,00 €	14,99%				520,00 €	81,47 €
			Aménagement d'une baignoire à porte, d'un lavabo	13 849,00 €	1 433,54 €	0,00 €	0,00 €	5 145,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	32%			4 500,00 €	2 770,41 €
	Mme-Mr	AT/AL	chaise de douche à roulettes, table de lit, tapis antidérapant, verre à découpe nasale, couverts adaptés,	1 685,13 €			1 242,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	252,00 €	14,95%				252,00 €	191,03 €
			visiophone, motorisation portail, aménagement de	13 056,63 €	7 278,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 500,00 €	34%			4 500,00 €	1 278,31 €
	Mme-Mr	AT	AV Surcoût boîte automatique, Télécommande des fonctions, boule au volant	2 740,30 €			2 430,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	310,00 €	11,31%				310,00 €	0,07 €
	Mme-Mr	AT	prothèses auditives G&D	3 300,00 €			559,60 €	239,65 €	1 757,45 €	161,40 €	0,00 €	495,00 €	15,00%				495,00 €	86,90 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditives droite & gauche	3 480,00 €			559,20 €	239,66 €	360,00 €	149,35 €	1 600,00 €	522,00 €	15,00%				522,00 €	49,79 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du Véhicule = Motorisation de l'ouverture et de la fermeture du coffre	3 060,00 €			2 372,20 €	0,00 €	0,00 €	198,80 €	0,00 €	459,00 €	15,00%				459,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite & gauche, Embout droit & gauche	3 240,00 €			569,00 €	239,65 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	486,00 €	15,00%				486,00 €	645,35 €

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Type d'aides	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat / CG / CPAM / MSA	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Participation du foyer
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet												
	Mme-Mr	AT	scooter électrique & porte canne	4 520,00 €			2 510,00 €	0,00 €	0,00 €	599,40 €	0,00 €	678,00 €	15,00%				678,00 €	732,60 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	4 400,00 €			559,20 €	239,66 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	601,00 €	13,66%				601,00 €	0,14 €
	Mme-Mr	AT	prothèses auditives G&D	2 238,00 €			559,20 €	239,66 €	758,88 €	315,26 €	0,00 €	335,00 €	14,97%				335,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	lampe flash, émetteur galvanique d'alarme, indicateur de niveau de liquide	387,00 €			321,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	58,00 €	14,99%				58,00 €	7,25 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du Véhicule = Installation d'un cercle accélérateur sur le volant et un frein principal à main droite à pousser	3 006,75 €			2 630,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	376,00 €	12,51%				376,00 €	0,69 €
	Mme-Mr	AL			WC suspendu, douche à l'italienne, porte d'entrée	9517,97	5 508,99 €	0,00 €	0,00 €	2 204,00 €	0,00 €	0,00 €		1 804,00 €	19%		1 804,00 €	0,98 €
	Mme-Mr	AT	Deux lampes flash - Réveil vibrant	457,00 €			342,00 €	0,00 €	0,00 €	17,00 €	0,00 €	68,00 €	14,88%				68,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement de la chambre de Camille, de la salle de	20 913,48 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		4 500,00 €	22%		4 500,00 €	6 413,48 €
	Mme-Mr	AT	prothèses auditives G&D	3 380,00 €			559,20 €	239,66 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	507,00 €	15,00%				507,00 €	774,14 €
	Mme-Mr	AL			Douche à l'italienne, WC & douche adaptés, création	8 672,58 €	5 086,29 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		3 586,00 €	41%		3 586,00 €	0,29 €
	Mme-Mr	AT	2 prothèses auditives	1 580,00 €			559,20 €	239,66 €	759,76 €	0,00 €	0,00 €	21,00 €	1,33%				21,00 €	0,38 €
	Mme-Mr	AT/AL	Chaise de douche	658,50 €			500,00 €	0,00 €	0,00 €	30,50 €	0,00 €	98,00 €	14,88%				98,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT/AL			Aménagement de la salle de bain et de la chambre	14 546,21 €	8 023,11 €	0,00 €	0,00 €	4 892,33 €	0,00 €	0,00 €		1 125,00 €	8%		1 125,00 €	505,77 €
	Mme-Mr	AT	siège coque pour balançoire, matériel pour sécuriser le lit	417,09 €			267,93 €	0,00 €	0,00 €	57,16 €	0,00 €	62,00 €	14,86%				62,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	Barre d'appui à ventouse, Tabouret de douche avec assise tournante, Plancher de bain, Ordinateur (forfait	5 979,24 €			1 128,97 €	4 652,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	198,00 €	3,31%				198,00 €	0,00 €
	Mme-Mr	AL			Terrasse - Cour - Porte d'entrée	16 880,67 €	6 019,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 978,95 €	0,00 €		1 882,00 €	11%		1 882,00 €	0,22 €
	Mme-Mr	AT	Avertisseur lumineux pour téléphone - 4 cubes à flash lumineux pour réceptionner tous les signaux de sécurité et de	1 067,00 €			800,25 €	0,00 €	0,00 €	76,75 €	0,00 €	160,00 €	15,00%				160,00 €	30,00 €
	Mme-Mr	AT	PC EYE GO, Tobii Communicator premium, Support à roulettes grd modèle, Adapt Spello support de	8 312,72 €			5 347,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 246,00 €	14,99%				1 246,00 €	1 718,93 €
	Mme-Mr	AT	prothèses auditives G&D, amplificateurs TV + téléphone	3 983,78 €			1 242,12 €	239,66 €	255,60 €	1 484,46 €	0,00 €	597,00 €	14,99%				597,00 €	164,94 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives droite et gauche	3 980,00 €			559,20 €	239,66 €	159,76 €	2 394,38 €	0,00 €	597,00 €	15,00%				597,00 €	30,00 €
Sous Total				73 720,70 €			99 309,46 €			21 067,55 €		9 902,00 €		22 083,00 €			31 985,00 €	15 865,76 €
Total				212 119,41 €			187 703,72 €			49 165,92 €		29 316,00 €		35 336,00 €			64 652,00 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	29 316,00 €
Total participation régionales aides au logement:	35 336,00 €
<i>Total FDC</i>	49 165,92 €
<i>Total Autres Contributeurs</i>	286 005,21 €
Total	399 823,13 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		AIDES LEGALES						AIDES EXTRA LEGALES				Total participation Région	Part restante à la charge de la personne		
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement			Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)
15/10/2014	Mme-Mr.	AT	Appareils auditifs	1 980,00 €			958,60 €	239,65 €	0,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €		295,00 €	14,90%			295,00 €	6,75 €	
	Mme-Mr.	AT	Appareils auditifs	2 640,00 €			958,61 €	239,65 €	1 198,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		215,00 €	8,14%			215,00 €	28,44 €	
	Mme-Mr.	AT	Appareils auditifs	3 500,00 €			958,60 €	239,65 €	0,00 €	575,00 €	575,00 €	585,00 €		525,00 €	15,00%			525,00 €	41,75 €	
	Mme-Mr.	AT	Logiciel vocal de grossissement d'écran, logiciel d'accessibilité téléorion zoom	2 026,52 €			746,75 €	0,00 €	0,00 €	290,00 €	290,00 €	300,00 €		300,00 €	14,80%			300,00 €	99,77 €	
	Mme-Mr.	AT	3 lampes flash + 3 accus rechargeables	622,50 €			466,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		60,00 €	9,64%			60,00 €	95,62 €	
	Mme-Mr.	AT	Appareils auditifs	4 390,00 €			559,19 €	239,65 €	1 198,26 €	250,00 €	200,00 €	250,00 €		655,00 €	14,92%			655,00 €	1 037,90 €	
	Mme-Mr.	AT	Appareils auditifs	3 638,00 €			758,90 €	239,65 €	1 830,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		545,00 €	14,98%			545,00 €	264,45 €	
Sous TOTAL				18 797,02 €							1 225,00 €			2 595,00 €	13,81%			2 595,00 €	1 574,68 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne	
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet															
12/11/2014	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 530,00 €			559,19 €	239,65 €	1 198,26 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €		525,00 €	14,87%				525,00 €	137,90 €	
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	2 580,00 €			559,19 €	239,65 €	399,42 €	290,00 €	290,00 €	300,00 €		385,00 €	14,92%				385,00 €	116,74 €	
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	4 270,00 €			559,19 €	239,65 €	275,00 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	1 600,00 €	640,00 €	14,99%				640,00 €	926,16 €	
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 120,00 €			559,19 €	239,65 €	0,00 €	615,00 €	615,00 €	620,00 €		468,00 €	15,00%				468,00 €	3,16 €	
	Mme-Mr	AT	1 zoomtext - 1 vidéo agrandisseur - 1 loupe à poser demi-sphérique - 1 loupe électronique « RUBY » - 1 Monoculaire	4 775,60 €			2 622,70 €	0,00 €	0,00 €	455,00 €	455,00 €	460,00 €		715,00 €	14,97%					715,00 €	67,90 €
	Mme-Mr	AT	1 plage braille avec option de transcription des formules mathématiques - 1 logiciel jaws	7 500,00 €			3 872,50 €	0,00 €	0,00 €	770,00 €	770,00 €	770,00 €		1 125,00 €	15,00%					1 125,00 €	192,50 €
	Mme-Mr	AT	1 logiciel vocal de grossissement d'écran - 1 loupe électronique - 1 téléagrandisseur	5 760,00 €			3 480,00 €	0,00 €	0,00 €	665,00 €	665,00 €	0,00 €		860,00 €	14,93%					860,00 €	90,00 €
	Mme-Mr	AL			Aménagement Logement	13 451,90 €	7 475,95 €	0,00 €	0,00 €	280,00 €	280,00 €	785,00 €					4 500,00 €	33,45%	350,00 €	4 850,00 €	130,95 €
	Mme-Mr	AT	Aménagement du véhicule	4 030,00 €			3 397,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		510,00 €	12,66%					510,00 €	122,50 €
	Mme-Mr	AT	Emetteur acoustique de sonnette de porte - 3 lampes flash de table - Réveil digital avec module flash - Coussin vibrant pour réveil - Emetteur acoustique de téléphone - Radio récepteur portable et sa station de charge	1 190,00 €			892,50 €	0,00 €	0,00 €	30,00 €	30,00 €	0,00 €		178,00 €	14,96%					178,00 €	59,50 €
	Mme-Mr	AT	Emetteur acoustique de sonnette de porte - bouton sonnette de porte - 2 lampes flash - 1 lampe flash rouge - accu rechargeable	761,50 €			571,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		80,00 €	10,51%					80,00 €	110,37 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique et fauteuil roulant manuel	17 583,46 €			8 993,17 €	5 211,26 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		1 600,00 €	9,10%					1 600,00 €	279,03 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique et élévateur de bain - aménagement du véhicule	13 334,58 €			5 770,00 €	4 776,48 €	0,00 €	305,00 €	305,00 €	315,00 €		1 740,00 €	13,05%					1 740,00 €	123,10 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche	2 038,00 €			279,59 €	119,83 €	379,44 €	60,00 €	60,00 €	215,00 €		305,00 €	14,97%					305,00 €	619,14 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche	1 750,00 €			479,30 €	119,83 €	580,17 €	60,00 €	65,00 €	0,00 €		260,00 €	14,86%					260,00 €	185,70 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 580,00 €			758,90 €	239,65 €	159,76 €	550,00 €	550,00 €	610,00 €		535,00 €	14,94%					535,00 €	176,69 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 580,00 €			958,61 €	239,65 €	0,00 €	560,00 €	560,00 €	560,00 €		535,00 €	14,94%					535,00 €	166,74 €
	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs - canne blanche - réveil compatible système émetteur - module de commutation - coussin vibrant - bouton de sonnette de porte - 1 lampe flash	4 624,30 €			1 239,84 €	406,28 €	0,00 €	575,00 €	570,00 €	585,00 €		690,00 €	14,92%					690,00 €	558,18 €
	Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche	2 190,00 €			479,30 €	119,83 €	179,73 €	150,00 €	150,00 €	100,00 €		325,00 €	14,84%					325,00 €	686,14 €
	Mme-Mr	AL			Domotisation de l'appartement	2 670,80 €	2 085,40 €										520,00 €	19,47%	350,00 €	870,00 €	65,40 €
Mme-Mr	AT	Appareil auditif gauche	1 430,00 €			479,30 €	119,83 €	580,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		210,00 €	14,69%					210,00 €	40,70 €	
Sous-Total				87 627,44 €		16 122,70 €					5 655,00 €			11 686,00 €	13,34%	5 020,00 €		700,00 €	17 406,00 €	4 858,50 €	
Total				106 424,46 €		16 122,70 €					6 880,00 €			14 281,00 €		5 020,00 €		700,00 €	20 001,00 €		

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS DE SEINE (FIN)

Total Participation régionale aides techniques:	14 281,00 €	
Total participation régionales aides au logement:	5 020,00 €	
Total forfait pour les dossiers adaptation logement:	700 €	soit 350 € x 2 dossiers
<i>Total Conseil Général</i>	6 880,00 €	
<i>Total Autres Contributeurs</i>	95 666,16 €	
Total	122 547,16 €	

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-SAINT-DENIS

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT) et ou Adaptation de logement (AL)	Aides Techniques		Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet	Type d'aide	Coût total du projet														
28/03/2011	Mme-Mr	AL			installation de volets électrique	4 477,42 €	2 988,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0 €		1 488,00 €	33,23%		1 488,00 €	0,00 €
15/12/2011	Mme-Mr	AT	Un télégrandisseur	2 979,00 €		0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		446 €	14,97%	0,00 €			446,00 €	2 529 €
27/06/2013	Mme-Mr	AT	Un fauteuil releveur	1 480,00 €		0,00 €	500 €	0 €	0 €	562 €	196 €	0 €		222 €	15,00%	0,00 €			222,00 €	0 €
25/11/2013	Mme-Mr	AL		0,00 €	une plate forme élévatrice	21 204,58 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	3 579 €				4 500,00 €	21,22%		4 500,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Un fauteuil roulant manuel et fauteuil de douche	2 633,36 €		0,00 €	514 €	0 €	0 €	0 €	116 €	74 €		394 €	14,96%	0,00 €			394,00 €	0 €
10/02/2014	Mme-Mr	AT	Appareils auditifs	3 446,00 €		0,00 €	959 €	240 €	0 €	50 €	32 €	50 €	1 600 €	516 €	14,97%	0,00 €			516,00 €	0 €
	Mme-Mr	AL		0,00 €	Aménagement de la salle de bain	6 690,50 €	0 €	0 €	0 €	2 676 €	0 €	0 €		0 €		4 014,00 €	60,00%		4 014,00 €	0 €
20/03/2014	Mme-Mr	AT	Un acquateur, un disque, un fauteuil roulant à propulsion manuelle	5 307,00 €		0,00 €	2 446 €	0 €	0 €	0 €	222 €	1 435 €		796 €	15,00%	0,00 €			796,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Un fauteuil roulant électrique	5 277,27 €		0,00 €	0 €	4 652 €	0 €	0 €	0 €	0 €		625 €	11,84%	0,00 €			625,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Un microphone de bureau, logiciel de dictée vocale....	15 173,39 €		0,00 €	9 585 €	0 €	0 €	922 €	792 €	1 000 €		2 275 €	14,99%	0,00 €			2 275,00 €	600 €
19/06/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs	4 584,00 €		0,00 €	959 €	240 €	0 €	800 €	220 €	1 500 €		687 €	14,99%	0,00 €			687,00 €	179 €
	Mme-Mr	AT	Machine à lire, un réveil, un	3 207,00 €		0,00 €	2 198 €	0 €	0 €	0 €	0 €	528 €		481 €	15,00%	0,00 €			481,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant, d'un coussin anti	2 304,35 €		0,00 €	0 €	754 €	0 €	1 206 €	0 €	0 €		345 €	14,97%	0,00 €			345,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs	3 680,00 €		0,00 €	200 €	240 €	240 €	800 €	146 €	900 €		552 €	15,00%	0,00 €			552,00 €	603 €
29/04/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs	4 200,00 €		0,00 €	559 €	399 €	0 €	400 €	282 €	1 800 €		630 €	15,00%	0,00 €			630,00 €	129 €
26/05/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs	1 520,00 €		0,00 €	959 €	240 €	0 €	93 €	0 €	0 €		228 €	15,00%	0,00 €			228,00 €	0 €
02/09/2014	Mme-Mr	AL		0,00 €	Installation d'une rampe d'accès, surbaissement du plancher	13 390,08 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	1 000 €	4 000 €		0 €		4 500,00 €	33,61%		4 500,00 €	1 890 €
	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs	2 979,60 €		0,00 €	959 €	399 €	0 €	400 €	200 €	400 €		446 €	14,97%	0,00 €			446,00 €	176 €
	Mme-Mr	AL		0,00 €	Aménagement de la salle de bain	8 063,52 €	4 415 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 914 €	0 €		734,00 €	9,10%		734,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Une vidéo loupe, une loupe éclairante...	2 021,00 €		0,00 €	1 820 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		201 €	9,95%	0,00 €			201,00 €	0 €
	Mme-Mr	AL		0,00 €	Aménagement de la salle de bain	10 091,77 €	5 796 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €		4 296,00 €	42,57%		4 296,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Un fauteuil roulant dont l'assise s'incline de façon importante	3 580,00 €		0,00 €	202 €	404 €	0 €	500 €	67 €	1 870 €		537 €	15,00%	0,00 €			537,00 €	0 €
02/10/2014	Mme-Mr	AT	Deux appareils auditifs	2 240,34 €		0,00 €	539 €	240 €	0 €	0 €	125 €	1 000 €		336 €	15,00%	0,00 €			336,00 €	0 €
	Mme-Mr	AT	Un siège de bain, un coussin gonflable	6 399,80 €		0,00 €	791 €	2 187 €	700 €	0 €	500 €	0 €		959 €	14,99%	0,00 €			959,00 €	1 262 €
TOTAUX				73 011,91 €		59 440,45 €					5 898,36 €			10 676,00 €		19 532,00 €			30 208,00 €	

Total Participation régionale aides techniques:	10 676,00 €
Total participation régionales aides au logement:	19 532,00 €
Total Conseil Général	5 898,36 €
Total Autres Contributeurs	96 346,00 €
Total	132 452,36 €

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL DE MARNE

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT)	Aides Techniques		Adaptation de logement (AL)	Adaptation Logement		AIDES LEGALES			AIDES EXTRA LEGALES					Total participation Région	Part restante à la charge de la personne				
			Type d'aide	Coût total du projet		Type d'aide	Coût total du projet	Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)			Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)
03/10/2014	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive droite	1 600,00 €				479,30 €	119,83 €	119,82 €			641,05 €		240,00 €	15,00%				240,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, Pack télé/téléphone	3 960,00 €				814,18 €	239,66 €	159,76 €			552,40 €	1 600,00 €	594,00 €	15,00%				594,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive droite	1 300,00 €				479,30 €	119,83 €	580,17 €			20,70 €		100,00 €	7,69%				100,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 270,00 €				559,18 €	239,66 €			1 216,16 €		1 600,00 €	640,00 €	14,99%				640,00 €	15,00 €
	Mme-Mr	AT	Mini boucle d'induction, système de détection de sonnette, d'interphone.	904,50 €				656,88 €					90,62 €		120,00 €	13,27%				120,00 €	37,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive gauche, Pack Compilot	2 300,00 €				659,30 €	119,83 €	231,88 €	243,99 €		700,00 €		345,00 €	15,00%				345,00 €	
	Mme-Mr	AT	Siège de bain, fauteuil de douche, barre de redressement, appareil de	1 856,00 €				778,38 €	466,36 €	178,09 €			233,17 €		200,00 €	10,78%				200,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel et accessoires	3 095,00 €				558,99 €	558,99 €		368,02 €	590,00 €		450,00 €	445,00 €	14,38%				445,00 €	124,00 €
	Mme-Mr	AT	système de géolocalisation	1 140,00 €				855,00 €					115,00 €		170,00 €	14,91%				170,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil de confort, coussin pivotant, ouvre bocal, ouvre	1 603,55 €		AL	Aménagement de la salle de bain	11 385,00 €	6 442,50 €				940,79 €	2 961,71 €		1 040,00 €	9,13%	350,00 €		1 390,00 €	
	Mme-Mr	AT	Embarquement du FRM à l'arrière du véhicule	8 690,03 €				5 000,00 €					1 190,03 €	1 200,00 €	1 300,00 €	14,96%				1 300,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique et accessoires	27 777,26 €				7 876,02 €	3 938,01 €		3 000,00 €	1 400,00 €	4 000,00 €	1 450,00 €	2 400,00 €	8,64%				2 400,00 €	3 713,23 €
	Mme-Mr	AT	Poussette adaptée	3 610,61 €					167,44 €		752,17 €		1 700,00 €	450,00 €	541,00 €	14,98%				541,00 €	
	Mme-Mr	AT	Support de toilette et siège de bain	686,00 €					127,31 €		231,38 €		225,31 €		102,00 €	14,87%				102,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, Réveil	4 019,00 €				1 002,85 €	239,66 €		574,49 €		1 600,00 €		602,00 €	14,98%				602,00 €	
	Mme-Mr				AL	Adaptation de la salle de bain	9 030,82 €	4 909,15 €				0,00 €	3 612,33 €		110,00 €	1,22%	350,00 €		460,00 €	399,34 €	
						Motorisation des volets et porte-fenêtres	3 745,50 €	2 036,05 €				0,00 €	1 498,20 €						0,00 €	211,25 €	
						Modification des huisseries	4 425,56 €	2 405,74 €				0,00 €	1 770,23 €		211,00 €	4,77%			211,00 €	38,59 €	
																			0,00 €		
Sous-Total	16	15		66 811,95 €	2		28 587 €					4 484,00 €		8 039,00 €		1 361,00 €		700,00 €	10 100,00 €	4 538,41 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL DE MARNE (SUITE)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT)	Aides Techniques		Adaptation de logement (AL)	Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet		Type d'aide	Coût total du projet														
24/10/2014	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 900,00 €			758,89 €	239,66 €	998,55 €	440,40 €			377,50 €		585,00 €	15,00%				585,00 €	500,00 €
			Boîtier, télécommande	810,00 €			607,50 €							82,50 €		120,00 €	14,81%				120,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, Télécommande	4 515,00 €			742,75 €	239,66 €	1 198,26 €					666,09 €	500,00 €	11,07%				500,00 €	1 168,24 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 490,00 €			559,18 €	239,66 €	1 459,76 €	635,40 €					451,00 €	12,92%				451,00 €	145,00 €
	Mme-Mr	AT	Ordinateur portable, Pack Office, synthèse vocale, imprimante	9 928,50 €			3 297,63 €					790,87 €		5 000,00 €	340,00 €	3,42%				340,00 €	500,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	2 560,00 €			559,18 €	239,66 €	1 059,76 €					317,40 €	384,00 €	15,00%				384,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	4 044,00 €			758,89 €			839,45 €			1 600,00 €		606,00 €	14,99%				606,00 €	239,66 €
	Mme-Mr	AT	Logiciel pour téléphone	606,90 €			246,75 €						62,25 €		20,00 €	3,30%				20,00 €	277,90 €
	Mme-Mr	AT	Plage braille, logiciel de synthèse vocale	3 919,00 €			2 939,25 €						399,75 €		420,00 €	10,72%				420,00 €	160,00 €
Mme-Mr	AT	Machine à lire, clavier d'enregistrement et logiciel Telenon	3 529,00 €			2 270,28 €						432,76 €		476,00 €	13,49%				476,00 €	349,96 €	
Ordinateur, zoomtext, synthèse vocale, machine à écrire et autre AT		3 137,89 €			1 689,72 €			185,89 €	367,28 €			395,00 €	12,59%					395,00 €	500,00 €		
Sous-Total	9	9		40 440,29 €								2 052,91 €			4 297,00 €				4 297,00 €	3 840,76 €	

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT)	Aides Techniques		Adaptation de logement (AL)	Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet		Type d'aide	Coût total du projet														
21/11/2014	Mme-Mr	AT	fauteuil roulant manuel et accessoires	2 029,18 €			393,10 €	558,99 €	230,00 €					435,61 €	100,00 €	300,00 €	14,78%			300,00 €	11,48 €
	Mme-Mr	AT	Rampe d'accès en aluminium, pliante, télescopique, kit douche	3 056,22 €			1 497,16 €					536,00 €	418,06 €		385,00 €	12,60%				385,00 €	220,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 720,00 €			559,18 €	239,66 €	215,70 €	247,46 €			1 600,00 €	300,00 €	558,00 €	15,00%				558,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant manuel	3 447,00 €			0,00 €	603,65 €	0,00 €			689,00 €	1 644,35 €		510,00 €	14,80%				510,00 €	
	Mme-Mr	AT	Aménagement du véhicule	6 854,58 €			5 000,00 €					741,58 €			943,00 €	13,76%				943,00 €	170,00 €
	Mme-Mr	AT	Loupe électronique et téléagrandisseur	5 240,00 €			3 000,00 €					800,00 €		654,00 €	786,00 €	15,00%				786,00 €	
	Mme-Mr	AT	Siège de douche, barre d'appui et rollator	716,00 €			147,25 €	53,81 €				143,60 €	264,34 €		107,00 €	14,94%				107,00 €	
	Mme-Mr	AT	Synthèse vocale, logiciel Mind Express, contrôle de l'ordinateur par le regard	11 249,00 €			8 584,25 €					800,00 €	664,75 €		1 200,00 €	10,67%				1 200,00 €	
	Mme-Mr	AT	Fauteuil roulant électrique et accessoires	20 320,98 €			10 967,97 €	4 652,27 €			900,74 €	1 400,00 €			2 400,00 €	11,81%				2 400,00 €	

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL DE MARNE (FIN)

Date de passage au FDC	Noms	Aide technique (AT)	Aides Techniques		Adaptation de logement (AL)	Adaptation Logement		Montant PCH	Participation sécurité sociale	Participation Mutuelle	FDC Etat	FDC CG	FDC CPAM	Autres financeurs	Participation régionale Aides techniques (a)	Taux de participation régionale aides techniques	Participation régionale Aide logement (b)	Taux de participation régionale adaptation logement	Forfait pour les dossiers d'adaptation de logements (350€)	Total participation Région	Part restante à la charge de la personne
			Type d'aide	Coût total du projet		Type d'aide	Coût total du projet														
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 790,00 €				958,60 €	239,66 €		123,74 €		1 600,00 €	300,00 €	568,00 €	14,99%				568,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive droite	1 660,00 €				479,30 €	119,83 €		111,87 €		700,00 €		249,00 €	15,00%				249,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 180,00 €				559,18 €	239,66 €	1 160,34 €			743,82 €		477,00 €	15,00%				477,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 960,00 €				559,18 €	239,66 €	1 218,00 €			1 349,16 €		594,00 €	15,00%				594,00 €	
			Bollier émetteur, télécommande	810,00 €				607,50 €					81,50 €		121,00 €	14,94%				121,00 €	
	Mme-Mr	AT	Système de détection de sonnette et de pleurs de bébé relié à un récepteur vibrant	749,00 €				561,75 €				149,25 €			38,00 €	5,07%				38,00 €	
			Prothèses auditives	2 730,00 €				958,60 €	239,66 €	600,00 €				531,74 €		400,00 €	14,65%				400,00 €
	Mme-Mr	AT	Prothèse auditive	1 810,00 €				279,59 €	119,83 €	79,88 €			609,70 €	450,00 €	271,00 €	14,97%				271,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives	3 580,00 €				958,60 €	239,66 €		244,74 €		1 600,00 €		537,00 €	15,00%				537,00 €	
	Mme-Mr	AT	Prothèses auditives, télécommande	3 989,00 €				708,43 €	239,66 €	400,00 €	1 212,91 €		460,00 €		598,00 €	14,99%				598,00 €	370,00 €
Sous-Total	17	17		82 890,96 €								5 259,43 €			11 042,00 €					11 042,00 €	771,48 €
TOTAL	42	41		190 143,20 €	2		28 587 €					11 796,34 €			23 378,00 €		1 361,00 €		700,00 €	25 439,00 €	

Total Participation régionale aides techniques:	23 378,00 €
Total participation régionales aides au logement:	1 361,00 €
Total forfait pour les dossiers adaptation logement:	700,00 € 350 € x 2 dossiers
Total Conseil Général	11 796,34 €
Total Autres Contributeurs	1 361,00 €
Total	38 596,34 €

**ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION
AVENANTS FIXANT LA PARTICIPATION REGIONALE
MAXIMALE AUX FONDS DEPARTEMENTAUX DE
COMPENSATION DU HANDICAP POUR L'ANNEE
2015**



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DE PARIS
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,

représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2015,

ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE PARIS,

ayant son siège à Paris,

représentée par _____, autorisé par une

délibération de la commission exécutive,

ci après dénommée « la MDPH de Paris »

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et la **MDPH de Paris** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un « avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...) ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH de Paris**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 418 397 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 7005 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>16,86 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 377 624 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 2 273 305 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,64 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) minoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 40 773 €</p>
TOTAL	A+B = 418 397 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH de Paris



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DE SEINE-ET-MARNE
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,

représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2015,

ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE ET MARNE,

ayant son siège à Savigny-le-Temple,

représentée par _____, autorisé par une

délibération de la commission exécutive,

ci après dénommée « la MDPH de **Seine-et-Marne**»

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et **la MDPH de Seine-et-Marne** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un «avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...)».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH de Seine-et-Marne**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 290 166 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 3 949 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>9,50 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 212 872 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 1 361 739 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,54 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) majoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 77 294 €</p>
TOTAL	A+B = 290 166 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH de Seine-et-Marne



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DES YVELINES
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en
date du 29 janvier 2015,
ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES YVELINES,

ayant son siège à Versailles,
représentée par _____, autorisé par une
délibération de la commission exécutive,
ci après dénommée « la MDPH de **Yvelines**»

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et **la MDPH des Yvelines** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un «avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...)».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH de Yvelines**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 337 226 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 5 247 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>12,63 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 282 854 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 1 418 185 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,63 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) minoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 54 372 €</p>
TOTAL	A+B = 337 226 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH des Yvelines



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DE L'ESSONNE
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,

représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2015,

ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ESSONNE,

ayant son siège à Evry,

représentée par _____, autorisé par une

délibération de la commission exécutive,

ci après dénommée « la MDPH de l'Essonne »

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et la **MDPH de l'Essonne** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un «avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...)».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH de l'Essonne**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 272 366 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 3 839 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>9,24 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 206 914 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 1 238 230 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,59 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) minoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 65 452 €</p>
TOTAL	A+B = 272 366 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH de l'Essonne



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DES HAUTS-DE-SEINE
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,

représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2015,

ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES HAUTS-DE-SEINE,

ayant son siège à Nanterre,

représentée par _____, autorisé par une

délibération de la commission exécutive,

ci après dénommée « la MDPH des Hauts-de-Seine »

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et **la MDPH des Hauts-de-Seine** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un «avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...)».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH des Hauts-de-Seine**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 282 569 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 4 326 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>10,41 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 233 166 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 1 602 043 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,64 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) minoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 49 403 €</p>
TOTAL	A+B = 282 569 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH des Hauts-de-Seine



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DE SEINE-SAINT-DENIS
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,

représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2015,

ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DE SEINE-SAINT-DENIS,

ayant son siège à Bobigny,

représentée par _____, autorisé par une

délibération de la commission exécutive,

ci après dénommée « la MDPH de **Seine-Saint-Denis**»

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et la **MDPH de Seine-Saint-Denis** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un « avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...) ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH de Seine-Saint-Denis**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 452 873 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 6 181 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>14,88 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 333 209 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 1 545 357 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,39 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) majoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 119 664 €</p>
TOTAL	A+B = 452 873 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH de Seine-Saint-Denis



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DU VAL DE MARNE
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

sise, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en
date du 29 janvier 2015,
ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL DE MARNE,

ayant son siège à Créteil,
représentée par _____, autorisé par une
délibération de la commission exécutive,
ci après dénommée « la MDPH de **Val-de-Marne**»

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et **la MDPH du Val-de-Marne** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un «avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...)».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH du Val-de-Marne**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 370 392 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 5 528 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>13,30 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 297 985 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 1 348 290 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,56 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) majoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 72 407 €</p>
TOTAL	A+B = 370 392 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH du Val-de-Marne



**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION REGIONALE AU
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP DU VAL D'OISE
POUR L'ANNEE 2015**

Entre

LA REGION ILE-DE-FRANCE,

siège, 33 rue Barbet de Jouy, 75007 Paris,
représentée par son Président, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 29 janvier 2015,
ci-après dénommée « la Région »

D'UNE PART,

ET

LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DU VAL D'OISE,

ayant son siège à Cergy-Pontoise,
représentée par _____, autorisé par une
délibération de la commission exécutive,
ci après dénommée « la MDPH de **Val d'Oise**»

D'AUTRE PART,

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les relations entre la Région et la **MDPH du Val d'Oise** sont régies par une convention pluriannuelle, en vertu de la délibération n°CP 13-805 du 20 novembre 2013, convention signée le 20 novembre 2013 pour une durée de 3 ans (exercices 2014 à 2016 compris).

Ce document prévoit notamment en son article 2, la stipulation suivante :

«Le montant de la dotation annuelle maximale à répartir entre les départements franciliens est définie à l'issue du vote de budget de la Région, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » et en son sein, enveloppe déterminée pour les MDPH, de la sous fonction 42 « Action sociale » du chapitre budgétaire 904 « Santé et action sociale ».

Le montant de cette dotation est réparti :

- d'une part, et pour 80% de l'enveloppe annuelle globale, en fonction du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), dans le département;
- d'autre part, et pour 20% restant de l'enveloppe globale, en tenant compte de l'Indice de développement humain 2 (IDH²) départemental, et de la population de ce département.

Un avenant, voté lors de la première commission permanente qui suit le vote du budget de l'année, est notifié à chaque MDPH, indiquant, pour le département, le montant de la dotation».

Cette stipulation est reprise à l'article 6 de la convention précitée, lequel dispose qu'un «avenant sera proposé annuellement à l'issue du vote du budget régional pour définir la dotation annuelle maximale (...)».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} :

Le montant de la dotation annuelle maximale à verser au bénéfice de **la MDPH du Val d'Oise**, au titre de l'action 142 004 03 « Aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap » du programme HP 42-004 (142 004) « Dispositif en faveur des personnes en situation de handicap » s'élève, **pour l'année 2015 à 376 010 €.**

Données de référence	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans le département (données DREES pour 2012): 5 480 - Nb de bénéficiaires PCH/ACTP dans la région (données DREES pour 2012) : 41 555 	<p>13,19 % de la population régionale de référence (PCH/ACTP) X enveloppe « populationnelle » (2 240 000 €) = 295 376 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Population départementale (données INSEE) : 1 191 214 - IDH² départemental (donnée MIPES) : 0,52 - IDH² régional (donnée MIPES) : 0,57 	<p>1/8^{ème} de l'enveloppe « sociale » (560 000 €) majoré en fonction de l'IDH² et de la population du département = 80 634 €</p>
TOTAL	A+B = 376 010 €.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention précitée demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires, à Paris, le

Pour la Région Ile-de-France

Pour la MDPH du Val d'Oise